



## Mémoire d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MME Rapaces)

Distribution: Générale

CMS/Raptors/MoS1/  
Doc.7

05 décembre 2012

Original: Anglais

1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION DES SIGNATAIRES  
Abou Dhabi, EAU, 9-11 décembre 2012

### ADMISSION DES OBSERVATEURS

*Préparé par l'Unité de coordination intérimaire du MME Rapaces*

1. Le paragraphe 13 des MME Rapaces stipule que « [t]out agence, ou organe, techniquement qualifié(e) dans ces questions peut être représenté(e) aux sessions de la réunion des signataires par des observateurs, sauf si un tiers au moins des signataires présents s'y opposent » et qu'aussi « [l]a participation sera soumise aux règles de procédure adoptées par la réunion des signataires ».
2. En conformité avec le MME Rapaces, l'UCI a précisé les exigences des Observateurs en vertu de la règle 3 du règlement intérieur (CMS/Raptors/MoS1/Doc.4).
3. L'annexe I de ce document dresse la liste des Observateurs qui ont pré-enregistré à la date à laquelle le présent document a été préparé.

#### **Action requise :**

Les Signataires sont invités à admettre les observateurs qualifiés à la réunion.